

ORIENTATION

QUELLE ORIENTATION POUR QUELLE POLITIQUE ÉDUCATIVE ?



Le discours actuel sur l'orientation est focalisé sur la mise en place du Service public d'orientation tout au long de la vie prévu dans la loi de novembre 2009. Ceci peut sembler assez éloigné des préoccupations scolaires et pourtant, sa traduction correspond à une transformation profonde de la conception même de l'orientation scolaire.

1. PRÉCONISATIONS DE LA LOI ET CONSÉQUENCES POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE

- **ELLE PLACE L'ACCÈS À L'INFORMATION AU PREMIER PLAN, EN PARTICULIER PAR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DÉMATÉRIALISÉ.**

Si l'on peut admettre que pour les adultes un tel dispositif soit intéressant, le public scolaire en bénéficiait déjà depuis longtemps grâce à l'ONISEP. Que va apporter de plus un portail unique pour tous les publics qui risque d'être plus complexe et moins utilisable pour les jeunes ?

- **ELLE REFUSE TOUTE DIFFÉRENCIATION DU PUBLIC EN FORMATION INITIALE ET DU PUBLIC ADULTE À LA RECHERCHE D'UNE FORMATION, D'UNE ORIENTATION OU D'UNE INSERTION PROFESSIONNELLE.**

Ceci revient à nier l'importance de la période de la formation initiale pour installer un rapport aux apprentissages, à soi et aux autres, qui perdure bien au-delà de la sortie de l'École. C'est également le refus de prendre en compte l'importance des processus psychologiques et sociaux et des différences sociales dans le rapport à l'avenir et le niveau d'aspiration des adolescents et de leur famille.

- **ELLE CONSIDÈRE QU'IL N'EST PAS BESOIN DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES POUR INTERVENIR AUPRÈS DES ÉLÈVES DE COLLÈGE ET DE LYCÉE.**

La loi permet en effet à tout organisme public ou privé, sans exigence ni vérification de qualification pour ses membres, de se prévaloir du label « orientation pour tous » pour intervenir en direction du public en formation initiale. Quelles garanties auront les jeunes et leurs familles en termes de professionnalité et de déontologie ? Quelle assurance que les « conseils donnés » ne répondront pas à des objectifs de « remplissage » de stages, de contrats en alternance ou de la dernière formule à la mode en matière d'insertion professionnelle ? Les Conseillers d'Orientation-Psychologues (CO-Psy) sont des psychologues, fonctionnaires de l'Éducation nationale, sans pouvoir déterminant sur l'affectation des élèves : ils n'ont aucun autre intérêt que celui des élèves.

- **LA LOI INTRODUIT DE FAIT UNE LOGIQUE DE CONCURRENCE ENTRE LES ORGANISMES ET EXTERNALISE AU PRIVÉ DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC.**

C'était la recommandation de l'OCDE, le ministère de l'Éducation nationale est en passe de la mettre en application. On veut faire croire qu'il sera plus attractif pour les élèves de se rendre dans des structures multi-services du type des « cités des métiers » où ils seront reçus par des conseillers provenant du Pôle emploi, des missions locales ou d'organismes privés. Les quelques exemples de regroupement de CIO dans ce type de structure sont pourtant éclairants. Ils font fuir le public scolaire alors que les CIO sont bien identifiés par les élèves et leurs familles.

2. PARALLÈLEMENT, LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE SE DÉSENGAGE POUR L'ORIENTATION SCOLAIRE

- **LES CIO FERMENT.**

En un mois, entre le 17 juin et le 13 juillet, 18 arrêtés de fermeture de CIO ou de transformation en antennes ont été publiés au Journal Officiel. A ce rythme là, on peut se demander combien il en restera dans six mois sur les 500 CIO du réseau ! D'autant que le Conseil constitutionnel, dans une décision du 13 juillet, donne le feu vert au désengagement des conseils généraux qui ne veulent plus financer leurs CIO départementaux. 250 CIO sont en jeu. Déjà plus de 30 CIO ont été fermés ou transformés depuis la rentrée 2009.

- **LA PRÉCARITÉ EXPLOSE DANS LES CIO.**

Après le mouvement, plus de 450 postes demeuraient vacants dans les académies, auxquels il faut ajouter les besoins en remplacements pour congés divers, temps partiels, etc.... En février 2011, le ministère de l'Éducation nationale évaluait à 833 le nombre de contractuels dans la profession sur un effectif de 3 700 conseillers, soit près d'un quart de l'effectif ! On peut tabler sur 1 000 emplois « équivalents-temps-plein » à pourvoir à la rentrée 2011, mais combien seront réellement pourvus ?

- **LES MISSIONS DES CO-PSY SONT REPOUSSÉES AUX MARGES DU SYSTÈME SCOLAIRE.**

Le décret qui réactualise les missions des Conseillers d'Orientation-Psychologues et des directeurs de CIO vient d'être publié. Comme nous le craignons, la mention explicite de la qualification de psychologue disparaît, ainsi que la délimitation du public à celui de la formation initiale.

L'objectif gouvernemental est accroître l'implication des CO-Psy du côté du public adulte et de rogner sur ce qui fait leur spécificité : leur qualification de psychologue. Contraints par des conventions locales signées par les recteurs avec les structures d'aide à l'emploi et d'aide à l'insertion, les CO-Psy devraient assurer des interventions en direction du public adulte, dépassant largement leur niveau de prise en charge actuelle.

3. CETTE ÉVOLUTION CORRESPOND À LA POLITIQUE ÉDUCATIVE QUE LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MET EN PLACE A BAS-BRUIT !

La volonté de charger les enseignants de l'accompagnement de l'orientation de leurs élèves par les entretiens d'orientation et par la réforme du lycée renforce une vision de l'orientation encore davantage liée aux critères scolaires, ne laissant ni temps ni espace pour le développement des adolescents. La mise en place du « parcours de découverte des métiers et de la formation », véritable « cours de métiers » confiée aux professeurs, en est une caricature !

La lutte contre l'échec scolaire n'est plus, dans la réalité, à l'ordre du jour et la promotion par l'École non plus. Au delà des slogans sur la réussite des enfants de milieu populaire, le ministère de l'Éducation nationale se contente de « récupérer » les quelques « méritants » rescapés du système qu'il conduira jusqu'à la licence, et les 50% seront atteints. Pas besoin d'investir dans tout ce qui permet de donner du sens aux études, d'éviter le décrochage, d'élever le niveau d'aspiration. L'Éducation nationale établit des diagnostics (mise en place des plateformes décrochage) et aiguille vers des dispositifs externes (associations prenant en charge les décrocheurs, retour à des filières pré-professionnelles à 14 ans, diminution des crédits pour l'Education prioritaire...).

EN TANT QUE PSYCHOLOGUES, LES CO-PSY S'APPUIENT SUR LE RAPPORT À L'AVENIR COMME LEVIER POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉMANCIPATION DES JEUNES. CE N'EST DONC PAS NON PLUS À L'ORDRE DU JOUR !

LE SNES COMBATTRA CETTE CONCEPTION DE L'ORIENTATION, GESTIONNAIRE DE LA PRÉCARITÉ SOCIALE ET SCOLAIRE AUX ANTIPODES DE SES REVENDICATIONS POUR L'ÉCOLE.